



Monsieur Jacques SALLET
Maire
Mairie de SAINT-JEAN-SUR-REYSSOUZE
Le Bourg
01560 SAINT-JEAN-SUR-REYSSOUZE

Nos ref. PF/FP/SM

Bourg-en-Bresse, le 23 juillet 2018

Monsieur le Maire,

Vous avez bien voulu me transmettre le projet d'élaboration du PLU de votre commune et je vous en remercie.

La Chambre de Commerce et d'Industrie est favorable à l'objectif de renforcement des activités économiques sur la commune.

La Chambre s'oppose à l'interdiction générale des installations classées pour la protection de l'environnement en zones urbaines. En effet, cette interdiction peut aller à l'encontre de l'implantation de certains commerces, telles que les boulangeries, boucheries, poissonneries, ou encore les laveries ou pressing.

La formulation retenue dans le règlement de la zone Ua - interdisant les installations classées pour la protection de l'environnement sauf celles nécessaires à la vie urbaine - est en ce sens satisfaisante.

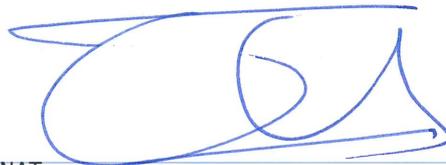
Le PLU doit permettre l'extension éventuelle de l'entreprise Ronsard.

Les entreprises ne doivent pas être soumises à des contraintes architecturales inadaptées ou qui engendreraient des surcoûts (par exemple, l'imposition d'une pente de toit de 45%).

Seuls les "logements de fonction", permettant d'assurer la direction, surveillance, gardiennage ou fonctionnement des établissements existants, doivent être autorisés, comme le mentionne le règlement.

Enfin, la Chambre soutient la réservation des fourreaux pour l'installation de la fibre optique lors de tous travaux de tranchées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes salutations distinguées.



Patrice FONTENAT
Président